Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260127-DEC2026_16-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 16

Objet : Attribution au marché n°2026-0007 (CFM)_Extension du réseau de chaleur des Ateliers Relais pour le raccordement du Centre départemental d'incendie et de secours de La Bouëxière

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2022/166 du conseil communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020/082 en date du 7 juillet 2020 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur à 90 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision du Président n°2025-113 en date du 02 octobre 2025, attribuant le marché 2025-0043 au bureau d'études techniques Hay pour l'étude et suivi de la mise en œuvre d'un circuit hydraulique chaufferie bois de La Bouëxière.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré-Cormier Communauté a engagé une étude technique ainsi que le suivi de chantier nécessaires à la réalisation d'un circuit hydraulique supplémentaire au sein de la chaufferie bois du Réseau de Chaleur des Ateliers Relais sur la commune de La Bouëxière, avec le bureau d'études techniques Hay.

Ce nouvel aménagement a pour objectif de permettre le raccordement du futur centre du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de La Bouëxière à la chaufferie bois alimentant le réseau de chaleur des « Ateliers Relais ».

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour répondre aux besoins identifiés. À l'issue de l'analyse des besoins réalisée par le cabinet et de l'examen de la proposition reçue, il a été décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise AIR V, située ZA La Massue, rue Edouard Branly – 35170 BRUZ, pour un montant de 10 100,80 € HT.

DECIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2026-0007 (CFM) relatif à l' « extension du réseau de chaleur des Ateliers relais pour le raccordement du SDIS » à l'entreprise AIR V, située ZA La Massue, rue Edouard Branly – 35170 BRUZ, pour un montant de 10 100,80 € HT.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260127-DEC2026_16-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Madame la Trésorière de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 27/01/2026

Le Président,
M. Stéphane PIQUET